

Forthcoming 2008

## Propriétés, processus et priorités

Kevin Mulligan (Genève)

Que les accidens seront de nouveau reconnus, non pas en qualité d'Estres absolus, et imperieux; mais pour Jolies petites entitez.

(William O'Kelly, *Philosophia Aulica*, Prague, 1750)

§1 Introduction

§2 Propriétés spécifiques à leur porteur

§3 Propriétés temporelles et propriétés concrètes

§4 Épisodes (États, Événements, Processus) vs Propriétés

§5 Un diagnostic et une alternative.

### §1 Introduction

Toutes les propriétés sont-elles sur un pied d'égalité ? Selon une réponse populaire, toutes les propriétés ne sont pas également fondamentales : certaines sont fondamentales ou rares (« *sparses* »), tandis que d'autres ne le sont pas. Une version de cette réponse soutient que les propriétés fondamentales sont les propriétés causalement efficaces. Une autre version soutient que les propriétés fondamentales sont des entités temporelles ou même des forces ou des pouvoirs. Une autre version encore soutient que les propriétés positives, contrairement aux propriétés négatives ou disjonctives, sont fondamentales.

Je propose d'abord une cartographie des variantes principales de ces réponses et j'indique quelques-unes de leurs relations. Je critique ensuite certaines versions de la thèse selon laquelle les propriétés sont temporelles pour établir alors un diagnostic de l'erreur qui la sous-tend, qui consiste à assimiler les propriétés aux épisodes, c'est-à-dire, aux états, aux événements et aux processus. Je termine en esquisant une théorie alternative des propriétés.

## §2 Les propriétés spécifiques à leurs porteurs

Selon une distinction très ancienne<sup>1</sup> et bien connue, les propriétés comprises comme entités qui sont ou sont susceptibles d'être exemplifiées plusieurs fois (« *multiply exemplifiable* ») se distinguent des propriétés comprises comme spécifiques à leurs porteurs.

Selon la première approche, les propriétés sont répétables, c'est-à-dire susceptibles d'être exemplifiées plus d'une fois. Selon la seconde, les propriétés ne sont pas susceptibles d'exemplifications multiples. Elles sont spécifiques à leurs porteurs respectifs (cf. Schnieder, 2006). Si Sam est triste et qu'Erna est triste, il y a deux propriétés d'être triste. Les propriétés qui peuvent être exemplifiées plusieurs fois sont parfois appelées « universaux ». Une troisième approche est bien sûr possible : certaines propriétés sont susceptibles d'exemplifications multiples tandis que d'autres sont spécifiques à leur porteur. On peut ainsi soutenir que les propriétés substantielles, telles que la propriété d'être une chaise ou la propriété d'être une femme sont répétables, alors que les qualités telles que la propriété d'être triste sont spécifiques à leurs porteurs.

La conception selon laquelle les propriétés sont spécifiques à leurs porteurs ne dit rien de la nature de ces porteurs. S'il y a des objets idéaux, tels que les nombres, les propositions et les valeurs, les propriétés de ces entités sont peut-être spécifiques à leur porteur. Il se peut que si 2 est un nombre et que 3 est un nombre, il y ait alors deux propriétés distinctes d'être un nombre, la propriété spécifique à 2 et la propriété spécifique à 3. Peut-être aussi la vérité d'une proposition est-elle différente de la vérité d'une autre. Une approche moins radicale est que les propriétés et relations formelles telles que la propriété d'être un tout, la différence numérique, les propriétés d'être une vérité ou d'avoir une valeur ne sont pas spécifiques à leurs porteurs, quels qu'ils soient, alors que certaines propriétés matérielles au moins, telles que les qualités, le sont. La thèse selon laquelle les propriétés sont spécifiques à leur porteur se combine tout naturellement avec l'affirmation selon laquelle de telles propriétés sont des propriétés de porteurs temporels. Dans ce qui suit, je ne prends en considération que les propriétés des objets temporels.

---

<sup>1</sup> Cf. de Libera 2002, 2002/3.

### §3 Les propriétés temporelles et les propriétés concrètes

Afin qu'une propriété soit un « accident individuel », une « propriété particularisée » ou encore « un trope », elle doit être spécifique à son porteur. Mais cette condition nécessaire est souvent considérée comme n'étant pas suffisante. Certains ajoutent qu'un accident individuel d'un objet temporel est également temporel.

Que signifie pour une entité d'être temporelle ? Un objet est temporel s'il est dans le temps, c'est-à-dire, s'il est de la sorte des choses qui commencent à exister à un certain moment et qui, éventuellement, cessent d'exister à un certain moment. Appelons une propriété qui est à la fois spécifique à son porteur et temporelle une propriété concrète.

Puisqu'il y a différentes théories au sujet du temps, il y a différentes théories au sujet de ce que c'est que d'être dans le temps pour une propriété.

#### Les propriétés concrètes et les séries-B

Une propriété concrète, ai-je dit, est une propriété spécifique à son porteur qui est dans le temps. Une façon de développer cette approche est de dire que les prédicats temporels pertinents sont les prédicats qui relèvent de ce que McTaggart appelle la « série-B » : « à un certain temps », « avant », « après », et « simultanément ». C'est ainsi que Bolzano et Husserl conçoivent les propriétés concrètes.

#### Les propriétés concrètes et les séries-A

Une autre conception de la nature temporelle de certaines propriétés relève d'une philosophie du temps appelée présentisme, une philosophie défendue par Brentano et Arthur Prior. Tous les présentistes ne sont pas tenus d'admettre des propriétés dans leur ontologie. Brentano par exemple est un réiste qui nie qu'il y ait des propriétés. Le présentisme est parfois défini comme la thèse selon laquelle tout existe maintenant. Le concept de présent, comme les concepts de passé et de futur, constitue la famille de concepts temporels que McTaggart appelle la « série-A ». Supposons que la conception selon laquelle tout existe maintenant revienne à

(1)  $(x) x$  est présent.

Une formulation alternative du présentisme est que pour toute chose, être  $F$  est être présentement  $F$ . Mais comment doit-on comprendre :

(2) Présentement  $F(x)$  ?

Une façon naturelle de comprendre (2), souvent adoptée par les ennemis du présentisme, est de considérer le prédicat dans (2) comme un prédicat complexe doté d'une structure interne : l'expression « présentement » s'applique au prédicat «  $F$  » (ou « est  $F$  ») pour former le prédicat complexe « est présentement  $F$  ». Selon cette approche, le prédicat « est  $F$  » est lui-même dénué de flexion temporelle (*tenseless*). Le prédicat à flexion temporelle (*tensed*) « est présentement  $F$  » est obtenu à partir d'un prédicat sans flexion temporelle.

Une telle lecture de (2) est incompatible avec notre seconde version du présentisme. Selon cette seconde version, il n'y a pas de prédicats fondamentaux sans flexion temporelle. Notre présentiste veut comprendre (2) ainsi :

(3)  $F$ -présentement ( $x$ )

Le prédicat dans (3) n'a pas la structure interne que nous avons attribuée à (2). A-t-il une quelconque structure interne ? Aucune qui soit reconnue par la grammaire catégorielle. Comment le présentiste peut-il alors spécifier la structure de ce prédicat, si tant est qu'il le puisse ? Il peut peut-être dire que le prédicat dans (3) a une structure *sui generis* : les deux expressions qui constituent le prédicat «  $F$ -présentement » entrent dans une relation de dépendance bilatérale, aucune des deux n'est saturée. Un ennemi du présentisme pourrait voir là une réponse *ad hoc*.

Il peut aussi faire valoir qu'il y a une incompatibilité apparente entre les deux façons de formuler le présentisme avancées jusqu'ici. En effet, le prédicat dans (1) est réellement un prédicat et ce prédicat ne se trouve pas dans le prédicat dans (3), si ce dernier n'a pas de structure interne spécifiable. En outre, même si nous acceptons la suggestion que le prédicat dans (3) a de fait une structure interne spécifiable, et qu'il contient deux expressions insaturées en relation de dépendance mutuelle, « est présent » dans (3) ne sera pas le prédicat utilisé en (1).

Supposons maintenant qu'un présentiste tienne (3) pour sa version préférée du présentisme et qu'il soit prêt à avancer une version ontologique de cette thèse. Il pourrait dire que la forme la plus fondamentale de propriété est *la propriété d'être présentement F*. Quelle sorte de propriété est-ce ? Les difficultés à comprendre la nature de cette propriété sont analogues à celle déjà rencontrées en tentant de comprendre le prédicat dans (3). Si c'est une propriété complexe, on voit mal ce que pourrait être son mode de composition.

### Propriétés concrètes et causalité

Nous avons distingué les propriétés conçues comme entités susceptibles d'exemplifications multiples des propriétés conçues comme entités spécifiques à leurs porteurs. Chacune de ces deux conceptions a été tenue pour compatible avec l'idée que les propriétés sont causalement efficaces.

Bolzano et Frege utilisaient volontiers le mot allemand « *wirklich* » pour faire référence à ce qui « *wirkt* » (ou est « *wirksam* »), à ce qui produit des effets ou à ce qui peut produire des effets. Quelque chose est « *wirklich* » s'il agit ou subit ou un changement, ou peut agir ou subir un changement. Une traduction possible de « *wirklich* » est « réel », une autre est « effectif ».

Y a-t-il des propriétés qui sont « *wirklich* » ou « réelles » ? Et qu'est-ce que cela signifie ?

Selon une première thèse au sujet du lien entre l'efficacité causale et les propriétés, certaines propriétés confèrent des pouvoirs causaux aux objets qui les exemplifient. Shoemaker écrit ainsi :

Ce qui fait d'une propriété la propriété qu'elle est, ce qui détermine son identité, est sa capacité (*potential*) à contribuer aux pouvoirs causaux de la chose qui l'a (Shoemaker 1984, 212 ; cf. Armstrong 1978, 42-3).

Une thèse bien plus forte consiste à affirmer que certaines propriétés sont elles-mêmes causalement efficaces, qu'elles sont des causes actuelles ou des pouvoirs causaux. Certaines versions de cette thèse sont défendues par Georg Molnar et Stephen Mumford. Une variante antérieure est exposée par Boscovich et par Bolzano (cf. Konzelmann 2008). Husserl pense également que certaines propriétés sont causalement efficaces. Selon lui toute propriété d'un objet temporel est un « Moment » ou un particulier dépendant qui est lui-même un objet

temporel<sup>2</sup>. Il appelle « déterminations » (« *Bestimmtheiten* ») les prédicats d'objets non-temporels comme les essences ou les propositions. La fausseté d'une proposition est une de ses déterminations et il semble qu'elle n'est pas une propriété spécifique à son porteur<sup>3</sup>. La temporalité, la réalité ("*Realität*", pas "*Wirklichkeit*") et l'individualité sont des propriétés co-extensives et tout ce qui est temporel est causalement efficace<sup>4</sup>. Au crépuscule de la période faste de la philosophie autrichienne on trouve chez Popper la thèse selon laquelle les propriétés fondamentales ne sont pas catégoriques. Selon Popper les propriétés sont des universaux et "tous les universaux sont dispositionnels" (Popper 1959 Appendice X, p. 424).

La thèse selon laquelle certaines propriétés ne sont pas répétables, et qu'elles sont temporelles et causalement efficaces ne nous dit rien par elle-même de la nature des connexions explicatives entre ces trois traits. Une propriété est-elle temporelle parce qu'elle est causalement efficace ou efficace parce qu'elle est temporelle ? Une propriété est-elle non-répétable parce qu'elle est temporelle ou parce qu'elle est efficace ? Des questions similaires se posent au sujet de la relation entre les traits des propriétés et les traits de leurs porteurs. Une propriété est-elle temporelle (efficace, non-répétable) parce que son porteur est temporel (efficace, non-répétable) ?

Dans un passage célèbre, Lewis décrit élégamment ce qu'il appelle les propriétés « rares » (« *sparses* ») ou « naturelles » :

Les propriétés abondantes peuvent être aussi extrinsèques, aussi horriblement charcutées, aussi diversement disjonctives qu'il vous plait. Elles ne tiennent aucun compte des articulations qualitatives, mais découpent les choses n'importe comment. Les partager n'a rien à voir avec la similarité... Les propriétés rares sont une autre histoire. Les partager contribue à la similarité, elles découpent aux articulations, elles sont intrinsèques, hautement spécifiques, les ensembles de leurs instances ne sont *ipso facto* pas complètement hétéroclites, il y en a tout juste assez pour caractériser les choses complètement et sans redondance. (Lewis 1986a 59-60)

Selon la théorie des propriétés prônée par Lewis, une propriété est un ensemble, plus précisément un ensemble de *possibilia*. Si les ensembles ne sont pas causalement efficaces, une telle propriété ne peut pas être causalement efficace à moins qu'il soit possible de montrer que son exemplification par un objet temporel soit elle-même une entité temporelle. Mais les philosophes qui soutiennent que certaines propriétés sont causalement efficaces ou sont des

---

<sup>2</sup> LU Prolégomènes §39 p. 135 ; I §31 ; II §10 p. 136, p. 138 ; II §19, § 21, §37, note 1.

<sup>3</sup> LU II §8 p. 130-131, LU I §31 p. 105.

<sup>4</sup> LU I §32 p. 107; II §8 p. 129.

pouvoirs causaux, par exemple Molnar et Mumford, décrivent habituellement ces propriétés comme rares malgré le fait qu'ils ne considèrent pas les propriétés comme des ensembles.

### Propriétés concrètes et modalité

La thèse selon laquelle certaines propriétés sont causalement efficaces ou identiques à des pouvoirs causaux peut être comprise de différentes façons. Parmi elles, une conception influente présente certaines analogies avec la seconde approche des propriétés comme entités situées dans le présent que j'ai discutée plus haut. Je vais présenter cette approche en l'opposant à ce que certains philosophes considèrent comme une approche plus naturelle.

Quand nous disons qu'une propriété est causalement efficace, *peut* agir, *agirait*, ou *tend à* agir nous pouvons penser que ces expressions formelles modales sont des expressions qui s'appliquent à des prédicats matériels afin de former des prédicats complexes. Si nous disons « Sam peut juger », « Sam peut nager », nous pouvons penser que « peut » modifie « juger » ou « nager » afin de former un prédicat complexe « peut juger » ou « peut nager ». La même explication peut être donnée pour de nombreuses autres expressions modales telles la terminaison conditionnelle (-rait), « tend à », ou « pourrait ». Reste à savoir si les différents prédicats matériels ont par eux-mêmes une force modale quelconque. (Cette question ressemble à la question que nous avons soulevée plus haut : est-ce que le prédicat auquel s'applique un prédicat temporel tel que « présentement » a par lui-même une force temporelle quelconque ?). Une réponse naturelle à notre question est que « peut » s'applique à un prédicat qui, lorsqu'il n'est pas combiné à une expression modale, exprime la modalité de l'actualité. Ainsi « Sam nage » et « Sam est en train de nager » exprimeraient l'actualité, représenteraient un état de choses comme actuel, plutôt que comme seulement possible ou nécessaire ou impossible. (Je passe sous silence ce qu'on appelle « l'aspect » de telles phrases). En d'autres termes, l'actualité est le cas par défaut, le cas non marqué. (De façon analogue, on l'a vu, on peut penser que la lecture par défaut, non-marquée, d'un prédicat matériel est qu'il est dénué de flexion temporelle, qu'il exprime l'atemporalité). Une autre possibilité est que le cas non marqué exprime l'amodalité.

Molnar et Mumford ont avancé une conception très différente du statut modal des propriétés causalement efficaces. Ainsi, selon le monisme des propriétés de Mumford :

Le monde contient des propriétés instanciées. Il n'y a pas de propriétés catégoriques et dispositionnelles distinctes mais des façons de parler catégoriques et dispositionnelles au sujet des propriétés instanciées. De ce fait, le point crucial pour le monisme des propriétés est de trouver une justification à la thèse selon laquelle les dispositions et leurs bases catégoriques sont en fait les mêmes états des choses particulières... (Mumford 1998, 145).

Le monisme des propriétés de Molnar, contrairement à celui de Mumford, soutient explicitement que les propriétés les plus fondamentales du monisme des propriétés sont ce que j'ai appelé des propriétés concrètes — des propriétés temporelles, spécifiques à leur porteurs (Molnar 2003, 30 ; cf. Heil 2004). Quel est, selon Molnar, le statut modal de propriétés conçues de la sorte ? Il écrit :

Avoir un pouvoir est à première vue avoir une propriété actuelle dans le même sens où les objets ont des propriétés actuelles qui ne sont pas des pouvoirs. Dire que quelque chose a un pouvoir n'est pas dire simplement que quelque événement-manifestation est possible. Les pouvoirs ne sont pas simplement la potentialité d'un comportement (Molnar 2003, 99, cf. 99-110, 58, 149).

Quelle est la relation entre les conceptions de Molnar et Mumford d'une part et ce que j'ai appelé la conception naturelle de la relation entre les expressions (propriétés) modales et les prédicats (propriétés) matériel(les) ? Il m'a été difficile de tirer une réponse à cette question des écrits de Molnar et Mumford que je puisse leur attribuer de façon sûre. Je vais donc plutôt tenter de reconstruire de façon spéculative la sorte de réponse que Molnar pourrait donner à ma question. Elle est de ce type : il n'est pas vrai que dans la phrase « Sam peut nager », « peut » s'applique à une prédicat qui, s'il n'est pas modifié, exprime l'actualité afin de créer le prédicat modal complexe « peut nager ». Au contraire, « peut nager » exprime l'actualité exactement de la même façon que « nage(r) » exprime l'actualité. Un pouvoir est dispositionnel et actuel.

Comprise comme une affirmation au sujet de la grammaire catégorielle des expressions modales, cette conception se heurte à un problème du même type que celui soulevé plus haut à l'encontre d'une des formes de présentisme. La façon dont la structure interne de « peut nager » doit être comprise demeure totalement obscure. Si tel est le cas, on



peut se demander si cela a des conséquences pour les affirmations, après tout métaphysiques, au sujet des propriétés et de la modalité.<sup>5</sup>

Les problèmes que nous venons de signaler sur le plan de la grammaire catégorielle sont-ils pertinents pour le métaphysicien ? De nombreux métaphysiciens croient que c'est une grande erreur de supposer que la métaphysique peut-être tirée directement du langage. C'est là une des raisons de distinguer entre propriétés rares et abondantes. Tout prédicat correspond à une propriété abondante, mais les proies du métaphysicien sont les propriétés rares, comprises, par exemple, comme ce qui rend vrai ou contribue à rendre vraies les prédications. Tout ceci peut et doit être concédé. Mais il n'est pas évident que la réponse soit pertinente.

L'idée selon laquelle nous ne devons pas tenter d'extraire la métaphysique du langage concerne surtout deux catégories linguistiques : les prédicats matériels et les termes singuliers. Mais notre problème concerne les relations entre les expressions (propriétés) formelles et modales et les prédicats (propriétés) matériel(le)s. Il se pourrait bien que le lien entre la grammaire logique de la modalité et l'ontologie formelle de la modalité soit bien plus intime que (a) le lien entre, par exemple, le prédicat « est rouge » et les vérifacteurs pour les prédications de couleur, par exemple certaines propriétés de réflectance, ou (b) le lien entre des termes tels que « homo sapiens », « Rouge », « la Grande Nation », « l'Empire Belge » et leurs référents.

#### **§4 Épisodes (états, événements, processus) vs Propriétés.**

Certaines de ces théories des propriétés concrètes sont-elles plausibles ? Afin d'entamer une évaluation partielle de ces conceptions, je propose d'envisager ce que les partisans des propriétés concrètes font, et pourraient dire, des relations entre les propriétés concrètes d'une part et les épisodes<sup>6</sup> d'autre part.

J'utiliserai le terme « épisode » pour référer à trois catégories ontologiques apparemment distinctes : les événements, les processus et les états. « Événement » et « processus » sont parfois utilisés comme des expressions plus ou moins synonymes. Mais je réserverai le terme « événement » à des épisodes temporels ponctuels. L'épisode de gagner une course, une victoire, est un événement. Les collisions sont des événements. Juger et

---

<sup>5</sup> Philipp Keller m'a rappelé qu'une façon de parler d'un type de propriété perceptive qui a été popularisée par Heidegger et Gibson traite le possible et le probable comme pleinement actuels. Ainsi on parle de la perception de l'utilité d'un marteau.

<sup>6</sup> Cf. Casati & Varzi, 2008, 1997.

vouloir dire (« *Meinen* ») que *p* sont peut-être aussi des événements. Les processus, de leur côté, ont des parties temporelles : les conversations, les batailles et l'action de traverser la route sont des processus. Ainsi compris, les processus et les événements diffèrent des états. Un état n'a pas de parties temporelles. En cela, les états ressemblent à des événements. Les différents types d'épisodes peuvent être caractérisés par leurs *modes d'être* : un processus se déroule, un événement se produit, un état dure, tout comme les substances. La thèse selon laquelle il y a d'authentiques états physiques est controversée en raison de la relation très intime entre ce qui semble être des états et les processus qui les sous-tendent. Les exemples les plus clairs d'états sont peut-être les états mentaux, si on fait l'hypothèse que le dualisme à leur sujet est vrai. En ce cas l'état de tristesse de Sam de 12h00 à 12h03, qui ne varie ni en intensité, ni en qualité, est un bon exemple d'état dans le sens entendu ici. Puisque l'existence d'états est plus controversée que l'existence de processus et puisque les événements sont très vraisemblablement les frontières des processus, les processus constituent le type central d'épisodes.

Comme Geach (1968) le fait remarquer, les processus sont des « réalités », ils sont *wirklich*. Plus généralement, les processus sont causalement efficaces ou réels parce qu'ils sont des choses qui se déroulent; les événements sont causalement efficaces parce qu'ils sont des choses qui se produisent ; les états sont causalement efficaces — par exemple, comme conditions causales — parce qu'ils durent ou demeurent. Les propriétés de se dérouler, de se produire et de durer, on l'a vu, sont des modes d'être. La propriété d'être « *wirklich* » ou réel est-elle elle-même un mode d'être ? S'il en est ainsi, alors il y a une propriété déterminable dont les propriétés de se dérouler, de se produire, et de durer sont les déterminés. Mon évaluation partielle des théories des propriétés concrètes se concentrera sur deux réponses à la question : quelle est la relation entre les épisodes, d'une part, et les propriétés concrètes, de l'autre ? Il y a bien d'autres réponses que celles sur lesquelles je focaliserai mon attention. (De même qu'il y a de fait de nombreuses théories des relations entre les épisodes et les propriétés susceptibles d'exemplifications multiples). Mais je suspecte que ces deux réponses nous conduisent au cœur même de la théorie des propriétés concrètes.

Selon la première réponse, certaines propriétés concrètes sont identiques à des épisodes. La seconde réponse affirme que les épisodes peuvent être construits ou réduits à des

propriétés concrètes. Dans les philosophies des propriétés concrètes, on trouve de nombreuses versions de ces deux réponses. Selon D. C. Williams,<sup>7</sup>

...de façon générale, tout événement est un trope...

...les événements et les processus sont des tropes...(Williams 1966, 90).

Selon Donald Mertz un « événement atomique » est seulement ce qu'il appelle une « instance de relation », c'est-à-dire, une relation particularisée, spécifique à son porteur (Mertz 1996, 78 ; cf. Schneider, 2007). Williams et Mertz soutiennent tous deux que ce qu'ils appellent des événements comptent parmi les termes possibles des relations causales. La thèse selon laquelle les propriétés concrètes sont plus fondamentales que les processus et selon laquelle les processus sont constitués par de telles propriétés a été récemment défendue par Molnar (Molnar, 2006, 37, 60-61 ; cf Bennett, 1996).

Afin de soutenir que les propriétés concrètes ne sont identiques à aucun événement et que les épisodes ne peuvent pas être construits à partir des propriétés concrètes, je dois montrer qu'il existe des différences plausibles entre les propriétés concrètes et les épisodes.

Les processus diffèrent des propriétés en vertu de leurs propriétés modales. Les processus entrent dans des relations contingentes, comme la plupart des choses, par exemple les substances. Mais les processus, contrairement aux substances, possèdent un profil modal riche. Premièrement, un processus a nécessairement les parties qu'il a. Supposons que Sam embrasse Marie. Son baiser contient de nombreuses parties qui sont elles-mêmes des processus, par exemple le pincement initial de ses lèvres. Son baiser ne serait pas ce baiser s'il ne contenait pas cette partie. Deuxièmement, le baiser de Sam dépend de façon rigide de Sam : il ne pourrait pas avoir eu lieu si Sam n'existait pas. Il y a peut-être des processus qui ne dépendent pas de cette manière d'une substance ou plus. (Cependant, si les choses qui semblent être des substances sont en fait des processus, alors la thèse selon laquelle tout processus est une entité dépendante conduit à une régression ontologique). Mais le baiser de Sam ne pourrait pas se dérouler sans Sam. Troisièmement, les processus dépendent d'une région de l'espace-temps. Le baiser de Sam ne pourrait s'être déroulé dans une autre région de l'espace-temps que celle dans laquelle il s'est déroulé. Les sceptiques au sujet des

---

<sup>7</sup> D. C. Williams est l'un des deux fondateurs des théories des tropes et des propriétés spécifiques à leurs porteurs au sein de la philosophie analytique. Le second est Stout, qui pourrait avoir été responsable des brèves amourettes avec les tropes que nous trouvons chez le jeune Moore et chez Russell (cf. Mulligan, 2002). Stout semble avoir fait la connaissance des tropes en lisant les héritiers de Brentano. Quant à Williams, il a étudié avec Husserl.

affirmations modales nieront ces trois affirmations. Un partisan des affirmations modales le pourrait-il également? Il pourrait dire que Sam aurait pu ne pas embrasser Marie. Cela semble vrai. Il pourrait faire valoir que l'intention de Sam d'embrasser Marie aurait pu s'arrêter juste avant le baiser et en rester là. Cela semble vrai également. Mais si le baiser de Sam existe, il a les trois propriétés mentionnées.

Considérons maintenant la propriété relationnelle de Sam d'embrasser Marie. C'est une propriété contingente de Sam. Nous avons noté plus haut que selon une approche des propriétés, celles-ci sont spécifiques à leurs porteurs. Selon une variante de cette approche, la propriété de Sam d'embrasser Marie a la caractéristique modale de ne pas pouvoir ne pas être inhérente à Sam, elle en dépend, et la relation d'embrasser qui unit Sam et Marie, dans cet ordre, a la caractéristique modale de ne pas pouvoir ne pas être inhérente à Sam et Marie, dans cet ordre (Molnar 2006, 43). Qui fait une telle affirmation n'est pas en train de nier que la propriété de Sam d'embrasser Marie est une propriété contingente de Sam. Il affirme d'une propriété particulière non-répétable d'embrasser qu'elle doit être la propriété de Sam.

Il est important de noter que les partisans de cette conception ne vont généralement pas jusqu'à affirmer qu'une propriété ou une relation spécifique à son porteur a des parties ou dépend de ses parties ou de toute autre région d'espace-temps associée. Ont-ils raison de soutenir que la propriété d'embrasser de Sam n'est pas seulement une propriété de Sam, une affirmation qui fait partie intégrante de l'idée que les propriétés sont spécifiques à leurs porteurs, mais une propriété qui requiert nécessairement l'existence de Sam ? Il est difficile d'éviter la conclusion qu'une telle affirmation repose sur l'assimilation d'une propriété à un processus, de la propriété d'embrasser au processus qu'est le baiser.

La propriété de Sam d'être triste n'est pas identique à son état de tristesse. Son état de tristesse dure un certain temps. Sam a ou exemplifie la propriété d'être triste pour un certain temps. Son état de tristesse a des frontières. Les propriétés n'ont pas de frontières. La propriété de Sam de tousser n'est pas identique avec sa toux, qui est un processus. Le processus de tousser a des parties temporelles. Les propriétés n'ont pas de parties temporelles. Les propriétés matérielles, on peut le penser, sont toujours des propriétés déterminables ou déterminées. Les processus, tels les états et les événements, ne sont ni déterminables ni déterminés.

Les processus et les états ne sont pas des propriétés, qu'elles soient susceptibles d'exemplifications multiples ou spécifiques à leurs porteurs. Les états, processus et événements relationnels ne sont pas des relations. L'admiration, les collisions et les bagarres sont relationnelles, ou semblables à des relations, mais ne sont pas des relations. Les

processus, les états et les événements dépendent souvent des substances ou des processus. Il y a ainsi des états, des processus et des événements à une jambe, des états et des processus à deux jambes, à trois jambes. Les relations binaires ont des propriétés d'ordre et des converses ; les processus et états à deux jambes n'ont pas de propriétés d'ordre et de converses parce qu'ils ne sont pas des relations.

Les choses, les substances, les personnes, les états, les processus et les événements existent tous au sens du quantificateur existentiel. Ils ont également des modes d'être. Les choses, les substances et les états durent. Les processus se déroulent. Les propriétés ont peut-être également un mode d'être, mais elles ne durent ni ne se déroulent.

Je conclus donc qu'aucun épisode n'est une (ou des) propriété(s) concrète(s) et qu'aucune propriété concrète n'est un (ou des) épisode(s). Mais se peut-il que les épisodes soient moins fondamentaux que les propriétés concrètes et que ces dernières les constituent ?

Nous pouvons, semble-t-il, *spécifier* les processus en termes de propriétés. Supposons que Sam crie à *t*. Nous pouvons alors spécifier le processus dans lequel consiste le cri de Sam ainsi: *la propriété de crier que Sam a ou exemplifie à t*<sup>8</sup>. Si nous pouvons spécifier les processus de cette façon alors une nouvelle possibilité est que les processus puissent être définis ainsi c'est-à-dire, que les processus soient des triplets de propriétés, d'objets et d'instant ou d'intervalles.

Il y a une autre version de la thèse selon laquelle les propriétés constituent les processus ainsi que d'autres épisodes. Selon la conception qui vient d'être décrite, Sam, qui contribue à constituer le processus qu'est le cri de Sam, est « en dehors » du cri. Mais peut-être Sam est-il superflu ? Peut-être que le cri de Sam est constitué par l'exemplification d'une propriété à un moment par un particulier qui est interne au cri. Selon la théorie des « particuliers nus » il y a un tel particulier. La théorie des particuliers nus est souvent illustrée en faisant appel aux substances. Mais si la théorie est plausible, elle doit s'appliquer à la fois aux épisodes et aux substances. Si, comme certains le croient, les choses qui semblent être des substances sont en fait des processus, alors elle s'applique aux processus.

La raison principale pour laquelle je ne pense pas que les propriétés concrètes puissent constituer les épisodes repose sur un principe d'homogénéité méréologique selon lequel les parties d'un tout authentique (non-polonais) relèvent du même type que le tout. En l'état, ce principe est très vague. Mais on peut le rendre un peu plus précis : toute partie d'un tout (non-

---

<sup>8</sup> Cf. Kim 1973. Lewis (1986) critique la thèse selon laquelle de telles spécifications sont constitutives des événements.

polonais) a le même mode d'être que le tout. Ainsi les parties des substances sont des substances et durent et les parties des processus sont des processus et se déroulent.

Selon le principe d'homogénéité méréologique, les propriétés concrètes ne peuvent pas être des parties des épisodes parce les propriétés concrètes ne sont pas des épisodes. Qui sympathise avec l'idée que les propriétés concrètes constituent les épisodes répondra que la constitution, telle qu'il la comprend, ou la survenance, telle qu'il la comprend, n'est pas une sorte de relation méréologique. À ce stade, plutôt que de donner directement des arguments à l'encontre de telles approches, je vais tenter de diagnostiquer brièvement ce que me semblent être les erreurs communes aux tentatives d'identifier propriétés et épisodes et de construire les épisodes sur la base des propriétés. Je proposerai alors une alternative. Il faut reporter la confrontation entre cette théorie alternative et celle selon laquelle les propriétés peuvent constituer des épisodes d'une façon non-méréologique.

### **§5 Un diagnostic et une alternative.**

Il est clairement important de ne pas confondre les deux couples ,

Objet vs Propriétés/Relations

et

Substance vs Épisodes

Le prédicat « est un objet » est une expression elliptique pour « est un objet de ». Un objet est l'objet d'un nom propre ou d'un acte mental. Les prédicats « est une substance », « est une chose », « est un processus », par contre, ne sont pas elliptiques.

Il est facile de confondre ces deux oppositions. Ni les substances ni les objets ne sont prédicables. En raison du fait que chaque épisode qui a un porteur est spécifique à son porteur, on peut facilement penser que les épisodes sont des propriétés spécifiques à leurs porteurs. Par ailleurs, parce qu'il y a des processus et des événements à deux jambes, par exemple les collisions, les perceptions, et les coups d'œil, on les conçoit aisément comme des relations. Les partisans des propriétés spécifiques à leurs porteurs affirment parfois, on l'a vu, que de telles propriétés dépendent, c'est-à-dire ne peuvent pas exister sans leurs porteurs. J'ai

suggéré plus haut que c'est peut-être là une conséquence de l'assimilation des processus, qui dépendent de fait de leurs porteurs (quels qu'ils soient), et des propriétés.

Les propriétés, qu'elles soient spécifiques à leurs porteurs ou non, sont les compléments des objets et non des substances ou des épisodes. Les processus et les autres épisodes sont les compléments des substances ou des autres épisodes. Mais « complément » signifie différentes choses dans chaque cas. Les propriétés (et les relations) sont les compléments des objets en ceci que les propriétés sont exemplifiées par les objets ou sont inhérentes aux objets. Les processus sont des compléments d'autres épisodes ou substances dans le sens où ils dépendent d'autres épisodes ou substances.

Une façon de mettre en évidence le fossé qui sépare les deux oppositions prend appui sur la thèse célèbre de Frank Ramsey (cf. MacBride 2005): la *distinction* entre les objets et les propriétés n'est pas gravée dans le marbre, elle ne correspond à aucune *différence* ontologique réelle. Supposons que cette thèse soit vraie. Il ne s'ensuivrait pas que les distinctions entre les substances, les états, les processus et les événements ne correspondraient à aucune différence réelle. Par ailleurs, la thèse selon laquelle les distinctions entre les substances, les états, les processus et les événements ne correspond à aucune différence réelle n'est pas très plausible.

Bien que de nombreux philosophes semblent utiliser « objet » et « substance » comme synonymes, quelques partisans des propriétés concrètes ne confondent en aucun cas nos deux oppositions. Molnar écrit par exemple :

J'ai suggéré que les catégories ontologiquement fondamentales sont au nombre de trois, les objets, les propriétés et les relations (Molnar 2006, 47).

Comme nous avons vu, il poursuit en suggérant que les événements et les processus peuvent être construits à partir d'un type de propriétés. Mais ces trois catégories sont-elles ontologiquement fondamentales ? Si l'on admet l'existence de certaines des différences mentionnées plus haut entre ces trois catégories d'une part, et les substances et les épisodes d'autre part, il devient possible de faire valoir que ce sont les substances et les épisodes qui sont ontologiquement fondamentaux et non les objets, les propriétés et les relations. Du point de vue d'un tel projet, l'affirmation de Molnar serait un exemple de ce qu'on peut appeler *logicisme ontologique*.

La théorie déjà mentionnée selon laquelle chaque substance et chaque épisode contient un « particulier nu », un objet nu, doté de propriétés, est une conséquence très plausible de l'idée que les catégories des objets et des propriétés sont plus fondamentales que les

catégories de substance et d'épisode. Or les particuliers nus sont introuvables, à la différence des parties des substances et des processus. La métaphysique des particuliers nus n'est-elle pas une réduction à l'absurde du logicisme ontologique ? S'il y a des substances, les changements dans ces substances sont des épisodes. Mais on ne peut pas expliquer ou définir les changements en termes d'objets et de propriétés.

Comment peut-on argumenter en faveur de l'idée que les substances et les épisodes sont ontologiquement fondamentaux ? On dit souvent que quelque chose rend vrai, possible ou obligatoire autre chose. Peut-être pouvons-nous dire que Sam lui-même fait que l'état de choses (*Sachverhalt*) que Sam existe est le cas ou subsiste (*besteht, obtains*), que l'état de tristesse de Sam fait que l'état de choses que Sam est triste est le cas, que le cri de Sam fait que l'état de choses que Sam crie est le cas etc. Sam, selon nos inclinations métaphysiques est soit une substance soit un long processus. Les trois états de choses contiennent des propriétés. « Fait », dans ces affirmations, suggère alors que les substances et/ou les épisodes sont ontologiquement plus fondamentaux que les propriétés ou les états de choses qui subsistent.

Traduit de l'anglais par Olivier Massin

Cet essai a été rédigé sous les auspices du projet genevois EIDOS, ainsi que des projets FNS et Boninchi sur les propriétés et les relations. Je remercie Philipp Keller, Fabrice Correia, Fabian Dorsch, Luc Schneider et Olivier Massin pour des discussions au sujet des thèmes de cet article.

Armstrong, D. 1978 *A Theory of Universals*, Cambridge University Press

Bennett, J. 1996 "What Events Are", in eds. Casati & Varzi 1996, 137-151

Casati, R. & Varzi, A. (eds.) 1997 *Fifty Years of Events: An Annotated Bibliography 1947 to 1997*, Bowling Green (OH), Philosophy Documentation Center

Casati, R. & Varzi, A. (eds.) 1997 *Events*, Dartmouth: Aldershot.



Casati, R. & Varzi, A. 2008 "Event Concepts" in: T. F. Shipley & J. Zacks (eds.), *Understanding Events: How Humans See, Represent, and Act on Events*, New York: Oxford University Press, forthcoming.

Geach, P. 1968 "What Actually Exists", *Aristotelian Society, Supplementary Volume*, XLII, pp. 7-16

Heil, J. 2004 "Properties and Powers", *Oxford Studies in Metaphysics*, Vol. 1, 223-254, Oxford: Clarendon Press

Husserl, E. 1975: *Logische Untersuchungen* (1900-01, 1913), ed. E. Holstein, Martinus Nijhoff: La Haye.

Konzelmann Ziv, A. 2008 *Zur Rolle von Kräften und Wahrscheinlichkeit in Bolzanos Erkenntnislehre*, Academia Verlag, forthcoming

Lewis, D. 1986 "Events", in: *Philosophical Papers, II*, Cambridge University press, pp. 241-270

1986a *On the Plurality of Worlds*, Oxford: Blackwell

Libera, A. de 2002 « 'Aliquid, aliqua, aliquo modo'. Signifiablement complexe et théorie des tropes », *Chemins de la pensée médiévale. Etudes offertes à Zénon Kaluza*, Editées par Paul J. J. M. Bakker, *Textes et Etudes du Moyen Age*, Brepols, 27-45.

2002/3 "Des accidents aux tropes. Pierre Abélard", *Revue de Métaphysique et Morale*, 36, pp. 479-500

MacBride, F. 2005 "The Particular-Universal Distinction: A Dogma of Metaphysics?", *Mind*, 114, 565-614.

Mertz, D. 1996 *Moderate Realism and its Logic*, New Haven & London : Yale University Press.

Molnar, G. 2006 *Powers. A Study in Metaphysics*, Oxford University Press.

Mulligan, K. 2002 "A History of Early Analytic Metaphysics", *Analytic Philosophy : Classic Readings*, ed. Steven Hales, Wadsworth : Belmont, California, 83-92.

Mumford, St. 1998 *Dispositions*, Oxford: Clarendon Press.

Popper, K. 1959 *The Logic of Scientific Discovery*, London: Hutchinson

Schneider, L. 2007 *Kinds of Instances. A Logico-Ontological Inquiry*, Geneva PhD.

Schnieder, B. 2006 « Particularised Attributes. An Austrian Tale », ed. M. Textor, *The Austrian Contribution to Analytic Philosophy*, London: Routledge, 130-158.

Shoemaker, S. 1984 "Causality and Properties", in: *Identity, Cause and Mind. Philosophical Essays*, Cambridge University Press, 206-233.

Williams, D. C. 1966 *Principles of Empirical Realism. Philosophical Essays*, Springfield, Illinois: Charles C. Thomas Publisher